

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 10 octobre 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoît Gaudette, directeur incendie  
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures cinquante-quatre (19h54), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-10-98

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Comptes à payer au 9 octobre 2023
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Halloween Saint-Hugues – 31 octobre 2023
  - 5.2 Budget 2024 – Approbation par les municipalités membres
  - 5.3 Formation no 2 : Sécurité civile - Approbation
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 6.1 Don SPU – Radio analogique
  - 6.2 Budget : Achat habit de combat
  - 6.3 Casque désuet – Demande d'un pompier
  - 6.4 Don Capitaine P Roy – Radio analogique
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
  - 10.1 Achat regroupé : F-500
  - 10.2 Projet : Achat laveuse – habit de combat
11. **INCENDIE :**
  - 11.1 Rapport mensuel – septembre 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant les points 6.3 Casque désuet – Demande d'un pompier, 6.4 Don Capitaine P Roy – radio analogique, 10.1 Achat regroupé : F-500 et 10.2 Projet : Achat laveuse – habit de combat.

2023-10-99

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 ;

**Considérant** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-10-100

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 9 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 9 octobre 2023.

2023-10-101

**HALLOWEEN SAINT-HUGUES – 31 OCTOBRE 2023**

**Considérant** la correspondance reçue de Mme Marianne Beauregard, coordonnatrice des loisirs de Saint-Hugues le 5 octobre 2023 ;

**Considérant** les demandes de Mme Beauregard pour la fête d'Halloween à Saint-Hugues qui aura lieu le 31 octobre de 18h00 à 20h00 ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter que les pompiers et personnels de soutien puissent aider à la sécurité, la circulation ou à la distribution de friandises lors de la fête d'Halloween de la municipalité de Saint-Hugues.

**DÉPÔT - BUDGET 2024 – APPROBATION PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES**

La secrétaire-trésorière dépose auprès des membres du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains les résolutions des municipalités membres approuvant le budget 2024 (référence résolution 161-10-2023 pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et résolution 23-10-179 pour la municipalité de Saint-Hugues).

2023-10-102

**FORMATION NO 2 : SÉCURITÉ CIVILE - APPROBATION**

**Considérant** la résolution no 21-11-219 adoptée le 16 novembre 2021 par la municipalité de Saint-Hugues et la résolution no 41-03-2022 adoptée le 8 mars 2022 par la municipalité de Saint-Barnabé-Sud mandatant la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains avec une ressource pour supporter ses municipalités au niveau de la sécurité civile ;

**Considérant** la résolution no 2021-11-109 adoptée le 23 novembre 2022 par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains afin de confirmer son accord dans ce mandat ;

**Considérant** la résolution no 2023-04-42 adoptée le 11 avril 2023 par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour autoriser la secrétaire-trésorière à suivre la formation no 1 « *Introduction à la sécurité civile* » ;

**Considérant** la formation no 2 « *Centre de coordination des mesures d'urgence* » offerte par Sécurité Civile Landry via l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'entériner l'inscription de la secrétaire-trésorière à la formation no 2 au coût de 235.00\$ plus taxes applicables.

2023-10-103

**DON SPU – RADIO ANALOGIQUE**

**Considérant** la demande provenant d'une enseignante du Cégep de Saint-Hyacinthe pour le programme de formation *Soins préhospitaliers d'urgence* ;

**Considérant** que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a fait la migration vers des appareils de radio communication offrant à la fois le numérique et l'analogique;

**Considérant** que la MRC des Maskoutains transférera les communications vers le numérique en juillet 2024;

**Considérant** la recommandation du directeur incendie;

**En conséquence**, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu:

**Que** la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains effectue un don au Cégep de Saint-Hyacinthe pour 10 radios analogiques dans son état actuel, sans aucune garantie;

**ET d'exiger** au Cégep de Saint-Hyacinthe une preuve de la reprogrammation des appareils de radio communication.

2023-10-104

#### **BUDGET : ACHAT HABIT DE COMBAT**

**Considérant** que la durée de vie d'un équipement / habit pompier est de 10 ans;

**Considérant** la nécessité d'avoir des équipements / habits conforme pour la sécurité du personnel;

**Considérant** les différents devis reçus par 2 fournisseurs;

**Considérant** que les achats demandés, avant taxes applicables, sont les suivants soit l'acquisition de :

2 bunkers complets (pantalon et manteau)

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'approuver les achats mentionnés à la présente résolution pour un budget de 6 000 \$ avant taxes selon la soumission de L'Arsenal du 22 septembre 2023;

2023-10-105

#### **CASQUE DÉSUET – DEMANDE D'UN POMPIER**

**Considérant** que les casques de plus de 10 ans ne peuvent être utilisés, car ils ont atteint leur fin de vie selon la norme NFPA ;

**Considérant** la demande d'un employé pour conserver son casque avec lequel il a procédé aux interventions ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la demande de l'employé pour conserver son casque tout en lui effectuant un rappel sur le *Règlement 2022-07 Remplaçant et abrogeant le règlement 2017-04 relatif au code d'éthique et déontologie des employés* puisque le casque conservera son identification.

2023-10-106

#### **DON CAPITAINE PATRICK ROY – RADIO ANALOGIQUE**

**Considérant** la demande provenant du capitaine Patrick Roy;

**Considérant** que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a fait la migration vers des appareils de radio communication offrant à la fois le numérique et l'analogique;

**Considérant** que la MRC des Maskoutains transférera les communications vers le numérique en juillet 2024;

**Considérant** la recommandation du directeur incendie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu:

**Que** la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains effectue un don au Capitaine Patrick Roy pour 4 radios analogiques dans son état actuel, sans aucune garantie;

**ET d'exiger** au Capitaine Patrick Roy une preuve de la reprogrammation des appareils de radio communication.

#### **INFORMATION DU DIRECTEUR**

Aucun point

#### **IMMEUBLES**

Aucun point

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **AUTOSAUVETAGE - INFORMATION**

Le directeur incendie fait état d'une nouvelle information concernant le cours de formation spécialisée autosauvetage accrédité par l'École nationale des pompiers.

### **VARIA :**

#### **ACHAT REGROUPÉ – F-500 : NOUVELLE COMMANDE**

Le directeur incendie demande si la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains serait volontaire pour être une nouvelle fois le point de dépôt pour l'achat regroupé de F-500 avec les municipalités intéressées. **Projet à suivre**

#### **PROJET : ACHAT LAVEUSE**

Le directeur incendie soulève le projet d'un achat d'une laveuse si les crédits sont disponibles soit en 2023 ou 2024. **Projet à suivre**

## **INCENDIE**

### **DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2023**

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois de septembre 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci. Il soulève l'importance et les bénéfices pour le citoyen de sortir sur les accidents de la route.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

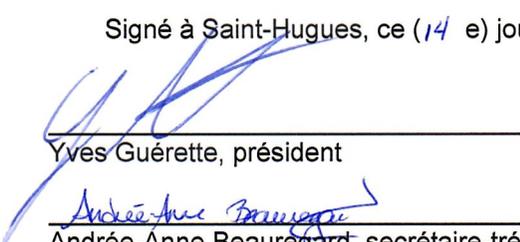
2023-10-107

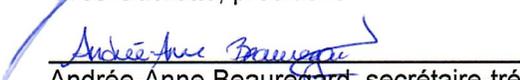
## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trente-sept (20h37), il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (14 e) jour de novembre 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Yves Guérette, président

  
\_\_\_\_\_  
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière